



Assurance auto résiliée mais prélevée

Par **goruche**, le **10/04/2013** à **13:09**

Bonjour,

J'ai résilié dans les règles de l'art mon assurance auto.

Malgré cela, la compagnie d'assurance a prélevé l'échéance annuelle 470 €.

Après courriers et appels téléphoniques, à chaque fois on me dit que il y a eu une erreur et que le remboursement va s'effectuer.

J'en ai assez de me faire balader.

Quels sont mes droits ?

J'estime qu'il y a faute de leur part et je pense que je peux bénéficier de dommages et intérêts.

CDLT.

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **13:13**

Bonjour,

Avez-vous adressé une LRAR à l'assurance pour demander le remboursement ?